

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En vertu de l'article 16 alinéa 5 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le demandeur:

Koener's Excellence Hôtels SA 14 Grand-rue à Clervaux

a obtenu

l'autorisation pour :

- le stockage de 500 l de liquides classés dans les catégories de dangers les plus graves
- une piscine dont la surface totale des bassins est de 51 m²
- des installations de production de froid de climatisation et de réfrigération d'une puissance frigorifique totale de 204 kW

Arrêté no 3/21/0360

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du 6 juillet 2022 au 14 août 2022 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater de la notification de la décision.

Clervaux le 6 juillet 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,
(s) **E. Eicher, bourgmestre** (s) **Danielle Schroeder, secrétaire**

